



Lebel·sur·Quévillon
Le cœur de la Jamésie

**FORMULAIRE DE SOUMISSION
ACHAT DE TERRAIN**



SOUSSION ACHAT DE TERRAIN

TYPE DE SOUSSION

Résidentielle Industrielle Espace vert
Commerciale Multilogement Autre : _____

J'offre de me porter acquéreur du terrain ci-après décrit :

Lot : _____	Superficie approximative : _____	<input type="checkbox"/> pi ²
		<input type="checkbox"/> m ²
Situé en front sur la rue : _____		
Prix offert : _____ \$	Espace vert 100 \$ ou 0,05 \$ pi (le plus élevé des deux)	<u>100 \$</u>
Dépôt de 100 \$ obligatoire		

Seront ajoutées à ce prix, toutes les taxes applicables (TPS et TVQ) .

PAIEMENT TERRAIN RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Joint à la présente soumission, un chèque visé, (art.1.2, Politique de vente de terrain) libellé au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, de _____ \$ représentant dix (10) % du coût d'acquisition du terrain.

Si la soumission est acceptée par la Ville, cette somme sera au moment de la signature de l'acte de vente, imputée au prix d'achat.

En aucune façon, l'encaissement de ce chèque par la Ville de Lebel-sur-Quévillon ne devra être interprété comme étant une acceptation de la soumission.

Le solde de quatre-vingt-dix (90) % du prix de vente, (art. 1.6, Politique de vente de terrain) soit la somme de _____ \$ ainsi que toutes taxes applicables* et autres frais seront payables au complet à la signature de l'acte de vente devant notaire par chèque visé, libellé au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, lequel chèque devra être remis à la Ville à cette date.

PAIEMENT ESPACE VERT

Joint à la présente soumission, un dépôt de 100 \$ représentant le dépôt de garantie.

* La vente de terrain est assujettie aux dispositions de la
Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la taxe de vente du Québec

SOUSSION ACHAT DE TERRAIN

OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Je m'engage à signer l'acte de vente devant notaire dans les quarante-cinq (45) jours suivants la date de la résolution du conseil acceptant la vente du terrain. Faute de quoi, l'acceptation deviendra immédiatement nulle et non avenue sans nécessité d'avis, le dépôt restant acquis à la Ville à titre de dommages et intérêts, sans préjudice à tout autre recours.

Je m'engage à acquitter les frais de raccordement de la propriété au réseau d'aqueduc et d'égout de la ville.

Je m'engage à acquitter, le cas échéant, les droits de mutation immobilière.

Je m'engage à acquitter les honoraires de l'acte de vente, d'une copie pour le vendeur ainsi que les frais d'enregistrement de l'acte.

Je m'engage à acquitter les frais de cadastre et d'arpentage du lot.

Je m'engage à acquitter les frais de test de sol.

DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Je déclare avoir pris connaissance de la Politique de vente de terrain de la Ville.

Je déclare avoir vu et inspecté le terrain et l'accepte tel quel, le vendeur n'étant tenu qu'à garantir ses titres et ses faits personnels.

Je déclare avoir fait faire une étude géotechnique du sol et d'être satisfait du terrain et l'accepte tel quel sans recours contre le vendeur.

Je déclare n'avoir fait faire aucune étude géotechnique du sol sur ledit terrain et l'accepte tel quel sans recours contre le vendeur.

Je déclare avoir vérifié que la vocation que j'entends donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

Je déclare avoir lu et compris le présent document, son annexe ainsi que la politique dont il est fait mention au début du présent document.

Je reconnais que la Ville n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni la plus haute, ni aucune des soumissions. Advenant des soumissions identiques pour un même terrain, la Ville pourra procéder par tirage au sort entre deux ou plusieurs soumissionnaires.

Le soumissionnaire se réserve le droit de retirer la présente soumission au moyen d'un avis écrit au vendeur en tout temps avant l'acceptation par résolution de celle-ci par le conseil municipal.

En ce cas, elle deviendra nulle et sans effet et le dépôt sera immédiatement remis au soumissionnaire.

SOUSSION ACHAT DE TERRAIN

CONDITIONS SPÉCIALES

1. Nonobstant toute clause à l'effet contraire des présentes, les parties s'accordent un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours de la date du dépôt officiel du cadastre pour procéder à la signature de l'acte de vente, advenant que des modifications au cadastre soient requises.
2. Le droit du soumissionnaire résultant de la présente est personnel et ne peut être cédé ou transféré à ses ayant droits ou à des tiers.
3. Cette présente soumission fera partie intégrante du contrat de vente notarié.

SOUSSIONNAIRE 1

Nom : _____

Occupation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ *résidence* _____ *cellulaire* _____ *bureau*

SOUSSIONNAIRE 2

Nom : _____

Occupation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ *résidence* _____ *cellulaire* _____ *bureau*

SIGNÉ À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

Ce _____ jour du mois de _____ 20_____.

SOUSSIONNAIRE 1 : _____
signature

SOUSSIONNAIRE 2 : _____
signature

SOUSSION ACHAT DE TERRAIN

ANNEXE 1

CHOIX DES PROFESSIONNELS

Inscrire le nom des professionnels de votre choix.

Arpenteur-géomètre (obligatoire) :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ courriel : _____

Notaire (obligatoire) :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ courriel : _____

Étude géotechnique (optionnelle):

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ courriel : _____